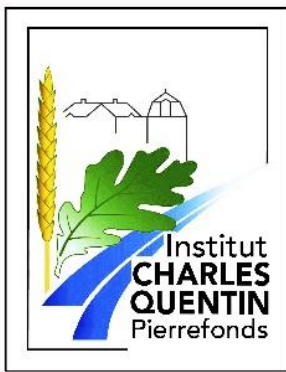


STAGE CODE 2022-2023



L'Institut Charles Quentin propose à votre enfant de passer le code en toute simplicité en partenariat avec l'école de conduite « Daniel Auto Moto » à Crépy en Valois

2 SESSIONS
Au choix

Session 1 : 8 séances de novembre à janvier 2023 - Examen en janvier

Session 2 : 8 séances de janvier à mars 2023 - Examen en mars

350 € par élève

(comprenant frais d'inscription + séances de formation + pack web + livret de code)
Inscription individuelle à l'examen)

L'examen du code se déroule dans l'établissement à l'issue de la formation par l'organisme SGS, agréé par l'Etat, qui fait passer l'examen

INSCRIPTION

Identité de l'élève

Nom Prénom Classe

Adresse

Téléphone / / / / Mail@.....

Facebook

Coordonnées des Parents

Nom Prénom

Adresse

Téléphone / / / / Mail@.....

Fait le

Signature du responsable légal

PIECES A FOURNIR A L'INSCRIPTION

Session 1 INSCRIPTION AVANT MI -OCTOBRE 2022

Session 2 INSCRIPTION AVANT MI-DECEMBRE 2022

- 1 E-photos d'identité agréée ANTS
- 1 photocopie recto/verso de la pièce d'identité en cours de validité
- 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois
- 1 attestation d'hébergement et photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant en cours de validité
- Copie certificat de participation à la journée du citoyen
- Copie attestation de sécurité routière ASSR 1^{er} et 2^{ème} niveau (concerne les personnes nées après le 31/12/1987)
- Règlement par chèque à l'ordre de Daniel Auto Moto

Le candidat déclare : Etre en instance d'examen

- Dans le même ou un autre département Oui Non
- Pour la même ou une autre catégorie Oui Non
- Comprendre et lire couramment le français Oui Non
- Devoir conduire un véhicule aménagé Oui Non

Le candidat a choisi : De suivre une formation selon la formule

- De l'apprentissage anticipé de la conduite (A.A.C) Oui Non
- De la conduite supervisée Oui Non

Le candidat est :

- Porteur d'un dispositif de correction de la vision
(verres correcteurs, lentilles de contact...) Oui Non
- Atteint à sa connaissance d'une affection et/ou d'un handicap susceptible d'être incompatible avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou de donner lieu à la délivrance d'un permis de conduire de validité limitée Oui Non
- Titulaire d'un pension d'invalidité civile ou militaire Oui Non

